

Luxembourg, le 21 février 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

« Lors d'un séjour temporaire ou prolongé à l'étranger, des situations problématiques peuvent toujours se produire. Des exemples actuels sont la propagation de la pandémie du Covid-19 en 2020, et plus récemment le conflit russo-ukrainien. Au début de la pandémie ainsi qu'au mi-février 2022 quand les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont pris une tournure plus sérieuse, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a émis des communications invitant les Luxembourgeois à retourner sur le territoire du Grand-Duché et à quitter les zones dangereuses.

Or, en cas de situation d'urgence ou de crise, tels les exemples susmentionnés, il peut s'avérer utile voire essentiel d'avoir fait au préalable une déclaration du séjour à l'étranger au Ministère des Affaires étrangères et européennes. Outre des contacts des missions diplomatiques et consulaires sur les lieux, cette déclaration non obligatoire et gratuite fournit également aux voyageurs des informations et conseils pratiques pour leur destination.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

- *À titre général, combien de ressortissants luxembourgeois ont opté pour la possibilité de déclarer leurs voyages et déplacements au Ministère des Affaires étrangères et européennes les cinq dernières années ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Pour combien des séjours déclarés un recours à ces informations a-t-il dû être fait et quelles en étaient les raisons les plus courantes ?*
- *Est-ce que des résidents non-éligibles ont essayé de faire enregistrer leurs voyages au ministère luxembourgeois également ? Combien de ces cas ont été notifiés ?*
- *Les données enregistrées étant effacées du système après deux semaines, existe-t-il un contrôle pour confirmer le retour indemne des voyageurs ? Dans la négative, Monsieur le Ministre considère-t-il qu'un tel contrôle est nécessaire pour le futur ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS
Député